



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/428
6 mars 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Douzième session
Accra (Ghana)
20-25 avril 2008

Point 8 b) de l'ordre du jour provisoire: Aspects fondamentaux
du commerce et du développement et nouvelles réalités
de la géographie de l'économie mondiale

LE RENOUVEAU DES PRODUITS DE BASE AU XXI^e SIÈCLE

Note établie par le secrétariat de la CNUCED*

Résumé

À la fin du XX^e siècle, les prix des produits de base étaient au plus bas, en raison essentiellement de la faible croissance de la demande par rapport à l'offre. Après avoir baissé en valeur réelle à partir des années 80, ils sont repartis à la hausse depuis 2002, principalement grâce à l'augmentation de la demande dans les pays en développement nouvellement industrialisés. Si le cycle de croissance et d'industrialisation des pays en développement se poursuit, l'envolée actuelle des prix des produits de base pourrait marquer le début d'un renouveau économique de ce secteur au XXI^e siècle, qui serait caractérisé par une reprise durable de la demande de produits de base dans le commerce mondial et par une hausse à long terme de la valeur de ces produits. Il s'ensuit que les pays en développement à faible revenu et tributaires de produits de base pourraient tirer suffisamment de gains du commerce de ces produits pour atténuer leurs problèmes de financement et pour favoriser une croissance économique soutenue, s'accompagnant d'une hausse des revenus et d'une réduction de la pauvreté. Face aux perspectives et aux enjeux qui en découlent pour le commerce et le développement, il faut adopter des mesures adaptées. La douzième session de la Conférence est l'occasion pour la communauté internationale de s'entendre sur un plan d'action international relatif aux produits de base visant à s'assurer que l'envolée actuelle des prix des produits de base contribue au développement, et à s'attaquer aux problèmes qui freinent depuis longtemps le commerce et le développement des produits de base.

* Le présent document a été soumis à la date indiquée plus haut en raison de retards survenus dans la procédure.

I. INTRODUCTION

1. Le commerce des produits de base revêt une importance vitale pour les pays exportateurs et les pays importateurs. Un grand nombre de pays en développement, en particulier les plus pauvres, sont tributaires de leurs exportations de produits de base. Celles-ci jouent un rôle essentiel dans la création d'emplois et de revenus, et sont une source prépondérante de recettes publiques dans la mesure où elles dégagent une grande partie des ressources consacrées au financement du développement. Par ailleurs, les pays importateurs ont besoin d'avoir accès de manière prévisible et à un coût abordable aux matières premières afin de préserver et de stimuler leur croissance industrielle ainsi que de satisfaire la soif de consommation de leur population. D'autres préoccupations, relatives en particulier à la sécurité alimentaire (approvisionnement et normes sanitaires) ainsi qu'à la durabilité environnementale et sociale de la production et de l'utilisation de produits de base, jouent aussi un rôle important dans les pays importateurs et dans les pays exportateurs. Enfin, comme l'ont montré les soubresauts qui ont récemment agité les marchés de produits de base, tous les pays ont intérêt à veiller à ce que ces marchés ne deviennent pas une source d'instabilité macroéconomique au niveau mondial.

2. La présente note d'information illustre les perspectives et les enjeux de l'envolée actuelle des prix des produits de base ainsi que les possibilités d'une reprise à long terme de la demande dans ce secteur. La nécessité d'adopter des mesures adaptées y est aussi soulignée.

II. L'ENVOLEE DES PRIX DES PRODUITS DE BASE ET SON IMPACT SUR LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

A. Ampleur des hausses de prix

3. Depuis 2002, les prix des produits de base augmentent après avoir diminué fortement à partir de 1995-1997. Le cours du pétrole a été multiplié par 10 environ entre 1999, année où il était au plus bas, et le début de 2008, où il a enregistré un record à 100 dollars le baril. L'indice des prix des produits de base hors combustibles mis au point par la CNUCED a aussi atteint un sommet en dollars courants depuis 1960, affichant une progression de 107 % depuis 2002 (voir le tableau 1). La hausse généralisée des prix a été alimentée par la flambée des prix des métaux et des minéraux, qui ont augmenté de 224 % depuis 2002. En valeur réelle, les prix des produits de base sont encore inférieurs aux niveaux atteints dans les années 70 et au début des années 80. Seuls les prix réels des produits figurant dans le groupe des minéraux, des minerais et des métaux ont dépassé ces niveaux.

Tableau 1. Prix mondiaux des produits de base, 2001-2007

(Variation par rapport à l'année précédente)

Groupe de produits	2002-2006*	2007
Tous produits de base confondus (en dollars courants)**	89	18
Tous produits de base confondus (en droits de tirage spéciaux)	66	12

Groupe de produits	2002-2006*	2007
Denrées alimentaires et boissons tropicales	48	24
Boissons tropicales	51	9
Denrées alimentaires	48	26
Oléagineux et huiles	26	66
Matières premières agricoles	62	15
Minéraux, minerais et métaux	220	4
Pétrole brut	158	67

* Variation en pourcentage entre 2002 et 2006.

** Hors pétrole brut.

Sources: Calculs du secrétariat de la CNUCED effectués d'après diverses éditions du *Bulletin des prix des produits de base* de la CNUCED; et divers numéros du *Bulletin mensuel de statistiques* de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

4. L'évolution des prix des produits de base depuis 2006 est contrastée. Si les prix de certains produits ont continué d'augmenter en 2007, ceux d'autres produits se sont essouffés, voire ont baissé. On s'attend à ce que le ralentissement de la croissance économique mondiale, l'offre accrue de certains produits de base, les effets de substitution dans le secteur des minéraux, des métaux et des produits énergétiques, le changement de comportement des investisseurs sur les marchés de produits de base et la forte influence du cours du pétrole brut sur les prix de nombreux autres produits de base contribuent à orienter les prix à la baisse à moyen terme. Néanmoins, les prix des produits de base devraient rester fermes à court terme.

B. Causes de la hausse des prix

5. L'envolée actuelle des prix des produits de base s'explique par la conjugaison d'une forte demande mondiale, Chine en tête, et d'une lente augmentation de l'offre, ainsi que par le fait que les stocks d'un certain nombre de produits, en particulier les minéraux, les métaux et les céréales, sont peu élevés. Un autre facteur est la spéculation – alimentée par la liquidité élevée des marchés financiers internationaux et des taux d'intérêt relativement bas – motivée par la recherche de rendements supérieurs à ceux des actions et des obligations. La hausse des prix des produits de base libellés en dollars enregistrée entre 2002 et 2006 est aussi due en partie à la dépréciation de cette monnaie vis-à-vis des autres devises. Enfin, une variable importante de l'augmentation actuelle de la demande de certains produits agricoles, en particulier le maïs et le sucre, est la demande accrue de biocombustibles, qui est intimement liée à l'évolution des prix de l'énergie.

6. Du côté de l'offre, la production a augmenté lentement face à la hausse de la demande, en particulier dans les secteurs de l'énergie, des métaux et des minéraux. La faiblesse prolongée des prix des produits de base, conjuguée aux longs délais d'investissement dans les activités minières, a fait que l'augmentation des capacités a été lente pendant de nombreuses années et

que l'offre n'a pas pu répondre à la hausse brutale de la demande. En conséquence, les stocks de métaux ont fortement diminué et sont actuellement extrêmement bas. D'après certaines indications, la consommation mondiale de pétrole s'est ralentie depuis 2006: elle a diminué dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) mais a augmenté en Chine. Dans le même temps, la production mondiale de pétrole – en particulier les capacités de raffinage – a progressé lentement. Ainsi, dans l'ensemble, bien que la demande mondiale se soit ralentie, le marché du pétrole reste tendu, les capacités disponibles des membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole étant très faibles.

7. L'évolution des prix dans le secteur agricole s'explique par de nombreux facteurs. Les contraintes pesant sur l'offre – insuffisance de la production et faiblesse des stocks mondiaux de céréales face à une forte croissance de la consommation de denrées alimentaires et d'aliments pour bétail –, qui sont dues à la modification de la structure de la demande de denrées alimentaires dans les pays d'Asie en croissance rapide au profit de denrées à plus forte teneur en protéines et à la forte demande de biocarburants, ont créé des tensions dans les secteurs des céréales et des oléagineux. Le prix élevé des aliments pour bétail a aussi entraîné une hausse des coûts de la production animale et donc une augmentation des prix du bétail et des produits laitiers.

C. Impact sur les pays en développement

8. La hausse des prix des produits de base a contribué à améliorer de manière sensible les comptes extérieurs de nombreux pays en développement tributaires de produits de base comme les pays exportateurs de pétrole et de minéraux, dont les termes de l'échange se sont fortement améliorés. Une estimation de l'impact des variations des termes de l'échange des pays en développement, par type d'exportation, est présentée dans le tableau 2.

1. Pays en développement exportateurs de pétrole et de minéraux

9. Entre 2004 et 2006, sous l'effet de l'amélioration des termes de l'échange, les pays exportateurs de pétrole et de minéraux ont enregistré une hausse de leurs revenus qui a dépassé respectivement 7 et 5 % du produit intérieur brut, tandis qu'en moyenne les exportateurs d'autres produits de base ont enregistré des pertes. Toutefois, dans certains cas, ces gains exceptionnels ont été compensés en partie par un rapatriement accru des bénéfices des sociétés transnationales exploitant des ressources naturelles. Cela a été le cas en particulier dans les pays exportateurs de pétrole et de minéraux en Afrique et en Amérique latine, où les sociétés étrangères représentent une grande partie de la production exportée, en particulier dans le secteur minier, et où le régime fiscal est favorable aux entreprises privées dans les industries extractives. Comme le montre le tableau 2, les paiements élevés aux non-résidents ont absorbé l'essentiel de la hausse des revenus des exportateurs de minéraux liée à l'évolution des termes de l'échange entre 2004 et 2006.

Tableau 2. Impact des variations des termes de l'échange et des paiements nets de revenus sur le revenu national disponible de certains groupes de pays en développement, moyenne pour 2004

(Pourcentage du produit intérieur brut)

	Effets des variations des termes de l'échange	Effets des variations des paiements nets de revenus	Impact net
Exportateurs de pétrole	7,3	-0,2	7,0
Exportateurs de minéraux et de produits miniers	5,7	-4,6	1,2
Exportateurs d'autres produits de base	-0,2	-0,1	-0,3

Sources: Calculs du secrétariat de la CNUCED effectués d'après la base de données commune des Nations Unies de la Division de statistique de l'ONU; la base de données sur les statistiques de la balance des paiements du Fonds monétaire international; la base de données sur les statistiques de la balance des paiements de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes; des sources nationales; et des estimations de la CNUCED portant sur la valeur unitaire et le volume des exportations et importations.

2. Autres pays en développement exportateurs de produits de base

10. Les résultats des exportateurs de produits agricoles sont contrastés. Si les pays exportant des oléagineux et des huiles, des céréales, des produits laitiers et certains produits carnés ont vu leurs termes de l'échange s'améliorer au cours des dernières années, les prix des exportations de certains produits agricoles tropicaux ont augmenté moins rapidement que ceux des importations, par exemple, de combustibles et de denrées alimentaires, enregistrant ainsi une détérioration considérable des termes de l'échange. Les tableaux 3 et 4 donnent des indications de l'impact sur le coût des importations pétrolières de certains pays à faible revenu et sur la facture des importations de denrées alimentaires des pays importateurs nets de denrées alimentaires et à faible revenu.

11. L'augmentation actuelle des prix mondiaux de la quasi-totalité des denrées alimentaires et des aliments pour bétail les plus demandés a des répercussions dans la chaîne de valeur/d'approvisionnement, contribuant à l'inflation des prix alimentaires et à une plus grande insécurité alimentaire, en particulier dans les pays pauvres. Au cours des derniers mois, des émeutes ont éclaté dans de nombreux pays en raison du renchérissement des denrées alimentaires et un certain nombre de gouvernements ont adopté des mesures pour limiter la hausse des prix et empêcher une baisse de la consommation.

Tableau 3. Coût des importations de pétrole en pourcentage des importations totales de certains pays d'Afrique subsaharienne

(Pourcentage)

	1996-2000	2001-2005
Bénin	9	24
Burundi	10	15
République centrafricaine	8	16
Kenya	14	18
Madagascar	10	12
Rwanda	9	18
Togo	8	12
République-Unie de Tanzanie	9	14

Source: Calculs de la CNUCED.

12. L'envolée des prix agricoles s'est aussi accompagnée d'une instabilité plus grande des prix – fluctuations de grande ampleur sur une courte période – que par le passé, surtout dans les secteurs des céréales et des oléagineux, ce qui a accru l'incertitude quant aux rendements enregistrés sur les marchés agricoles. Enfin, les hausses et les baisses de prix étant des phénomènes habituels sur ces marchés, on peut aussi s'attendre à ce que les prix retombent même si la tendance à long terme est à la hausse. Dans ce contexte, une des questions qui se posent est de savoir comment faire face aux inéluctables baisses des prix.

13. Les pays exportateurs de produits de base continueront de profiter de prix élevés en fonction de l'évolution de la demande et de l'offre mondiales des différents produits. Quoiqu'il en soit, à long terme, les retombées bénéfiques dépendront de la capacité des pays en développement d'utiliser leurs recettes d'exportation accrues pour diversifier leur production et s'industrialiser. En réduisant leur dépendance à l'égard des produits de base, ils rendront aussi leurs recettes d'exportation moins sensibles aux fluctuations des prix de ces produits (voir recommandations, chap. V).

Tableau 4. Facture des importations de céréales des pays à faible revenu et à déficit alimentaire, par région et type

(Milliards de dollars)

	2002-2003	2007-2008
Afrique	6,5	14,6
Asie	7,0	15,4
Amérique latine et Caraïbes	0,3	0,7

	2002-2003	2007-2008
Pays à faible revenu et à déficit alimentaire *	14,0	31,2
Blé	7,8	19,1
Céréales secondaires	3,3	5,2
Riz	3,0	7,0

Source: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Perspectives de récoltes et situation alimentaire* (décembre 2007).

* Comprend les pays à déficit alimentaire dont le revenu par habitant est inférieur au montant utilisé par la Banque mondiale pour déterminer les pays susceptibles de bénéficier de l'assistance de l'Association internationale de développement (soit 1 575 dollars en 2004).

III. L'ÉCONOMIE MONDIALE DES PRODUITS DE BASE AU DÉBUT DU XXI^e SIÈCLE: RÉALITÉS ET PERSPECTIVES DANS LE DOMAINE DU COMMERCE

14. La forte demande actuelle, qui a amélioré la situation des matières premières dans les échanges mondiaux, permet à nouveau au commerce des produits de base de contribuer à une croissance économique soutenue et à une réduction de la pauvreté dans une économie mondialisée. Toutefois, certaines réalités importantes de l'économie des produits de base demeurent au début du XXI^e siècle, notamment la forte instabilité des prix dans le secteur, la baisse à long terme des prix et des revenus en valeur réelle, la faible contribution de la production et du commerce de matières premières au développement dans de nombreux pays en développement – surtout les pays à faible revenu – et les difficultés persistantes de diversification. Ces réalités sont examinées dans la présente section.

A. La dépendance persistante à l'égard des produits de base

15. Même si, au cours des trente dernières années, la structure des exportations des pays en développement considérés comme un groupe s'est considérablement modifiée – les matières premières étant désormais devancées par les articles manufacturés, qui représentent actuellement près de 70 % de leurs exportations –, de nombreux pays en développement sont encore fortement tributaires des exportations de produits de base. Comme il est indiqué au tableau 5, 92 pays en développement dépendent actuellement de matières premières pour au moins la moitié de leurs recettes d'exportation. Les produits de base hors pétrole représentent plus de 50 % des exportations annuelles moyennes de 47 pays.

**Tableau 5. Dépendance des pays en développement
à l'égard des matières premières**

(Moyenne annuelle pour 2003-2005)

Groupe de produits	Nombre de pays en développement dont au moins 50 % des recettes d'exportation proviennent de produits de base	Nombre de pays en développement dont entre 20 % et 49,9 % des recettes d'exportation proviennent de produits de base
Tous produits de base confondus	92	38
Produits de base hors combustibles	47	41
Combustibles	25	18
Minerais et métaux	7	13
Matières premières agricoles	3	6
Toutes denrées alimentaires confondues	29	39

Source: Calculs de la CNUCED effectués d'après la base de données relatives au commerce des produits de base de l'ONU (COMTRADE).

16. La situation des pays tributaires de produits de base varie en fonction des produits concernés. Les pays exportateurs de pétrole font face à une demande et à une offre atypiques. La demande de pétrole est très inélastique compte tenu du rôle essentiel que joue l'énergie dans le fonctionnement de la société moderne et des processus de production, ainsi que des faibles possibilités techniques et économiques de remplacement par d'autres sources d'énergie à court terme. Par ailleurs, seul un nombre restreint de pays possède des réserves économiquement exploitables. Les exportateurs de minéraux sont dans une situation quelque peu comparable à celle des exportateurs de pétrole du point de vue de l'offre: celle-ci est en effet essentiellement déterminée par l'existence de gisements minéraux. Toutefois, la demande de minéraux suit de près le cycle de l'activité économique et l'augmentation de la demande industrielle dans les pays industrialisés et les pays en voie d'industrialisation.

17. Les exportateurs de produits agricoles se rangent dans deux catégories, à savoir: les pays producteurs à faible revenu qui sont tributaires de l'exportation d'un ou de quelques produits agricoles, tels que les produits tropicaux traditionnels issus de petites exploitations agricoles; et les exportateurs à revenu intermédiaire qui ont une économie dynamique et plus diversifiée. Ce dernier groupe comprend quelques pays en développement tels que l'Argentine, la Thaïlande, la Malaisie, le Viet Nam et le Brésil, dont les exportations de certains produits non transformés, par exemple, de céréales et d'oléagineux, sont très compétitives. De fait, ces pays en développement plus diversifiés sur le plan agricole sont devenus moins tributaires des produits de base au cours des dix dernières années.

B. Le piège de la dépendance des pays à faible revenu à l'égard des produits de base

18. Par contre, les pays en développement agricoles à faible revenu sont essentiellement spécialisés dans l'exportation de produits de base – produits tropicaux traditionnels – pour lesquels la demande sur les marchés des pays développés a été atone au cours des dernières années. En conséquence, leur part du commerce mondial des produits de base a stagné ou a diminué, au même titre que leur capacité de diversification de la production au profit de produits de base à plus forte valeur ou d'articles manufacturés. Même s'ils sont spécialisés dans les exportations agricoles, ces pays sont généralement importateurs nets de denrées alimentaires. C'est en Afrique qu'ils sont les plus nombreux.

19. Les pays en développement à faible revenu qui dépendent de l'exportation d'un ou de quelques produits de base sont très vulnérables face aux chocs commerciaux et pâtissent d'un manque de prévisibilité sur les plans microéconomique et macroéconomique. Ils rencontrent un ensemble commun d'obstacles lorsqu'ils participent au commerce international. Il s'agit notamment: de la surproduction structurelle de nombreux produits d'exportation traditionnels et donc de la baisse de leurs prix; de l'effritement des préférences commerciales dû à la libéralisation du commerce aux niveaux multilatéral et régional, qui rend plus difficile le maintien des parts de marché au niveau international; de la multiplication des normes sur leurs marchés traditionnels dans les pays de l'OCDE; ainsi que de la concentration croissante et de la concurrence réduite au sein des chaînes mondiales d'approvisionnement en produits issus de ces matières premières, qui constituent un frein à l'accroissement de la valeur ajoutée et à une participation accrue aux chaînes de valeur. Certains de ces problèmes sont liés au fonctionnement du système commercial international (voir la prochaine section).

C. L'impact sur le développement et sur la réduction de la pauvreté de la production et du commerce des produits de base: facteurs structurels et systémiques

20. Les facteurs qui ont un impact sur le rôle des produits de base en tant que moteur de la croissance des pays en développement sont à la fois internes et externes. Parmi les obstacles internes figurent les lacunes en matière d'institutions, de politique générale, d'infrastructure et de capital humain, ainsi que les problèmes structurels. Par exemple, les relations en amont et en aval des secteurs pétrolier et minier avec le reste de l'économie sont souvent sous-développées. L'absence de stratégie d'investissement des recettes pétrolières et minières adaptée aux besoins a aussi freiné les retombées de ces secteurs sur le développement. Dans l'agriculture, les contraintes pesant sur l'offre – en particulier les insuffisances de l'infrastructure commerciale, du capital humain et de l'innovation technologique – réduisent les possibilités de diversification verticale et d'accroissement de la valeur ajoutée.

21. Les obstacles commerciaux existant au sein du système commercial international – accès aux marchés et conditions d'entrée, absence de réglementation des pratiques anticoncurrentielles dans les chaînes internationales d'approvisionnement/de valeur et incapacité de se conformer à des normes commerciales qui ne cessent de changer – limitent aussi les possibilités d'un développement reposant sur les produits de base. Par exemple, les crêtes tarifaires et la progressivité des droits de douane frappent essentiellement les produits agricoles. En outre, l'ampleur des mesures de soutien interne et des subventions à l'exportation pratiquées dans

les pays de l'OCDE a abouti non seulement à une baisse et à une instabilité accrue des prix de certains produits agricoles sur les marchés mondiaux, par exemple le coton, mais aussi à l'éviction des pays en développement des marchés d'exportation. Enfin, l'assujettissement des pays en développement à la plupart des règles que doivent observer les pays développés dans le système commercial multilatéral réduit la latitude dont les pays en développement tributaires de produits de base disposent pour prendre des mesures d'incitation ciblées en faveur d'un développement reposant sur ces produits.

**D. Les perspectives à long terme du commerce des produits de base:
les nouvelles régions de croissance industrielle et la demande
accrue de produits de base**

22. Une nouvelle réalité du début du XXI^e siècle est le fait que les pays en développement deviennent de grands consommateurs de produits de base. Le tableau 6 montre, par exemple, qu'entre 1995-1997 et 2003-2005 ces pays ont augmenté leur part des importations mondiales de matières premières, aussi bien dans le montant total que dans chaque grand groupe de produits. C'est dans le secteur des minerais et des métaux que la part des importations mondiales des pays en développement a le plus augmenté. L'Asie, en particulier la Chine, est la principale responsable de cette hausse. Après avoir enregistré un léger ralentissement en 2001-2002 par rapport à un taux de croissance moyen annuel de 12,4 % pendant la décennie 1991-2000, la Chine a connu à nouveau une croissance à deux chiffres en 2003. L'Inde s'approche aussi d'une croissance à deux chiffres. Le taux de croissance élevé et soutenu de ces deux continents en développement continuera de maintenir une forte demande dans le secteur des produits de base, surtout que ces pays se trouvent dans une phase de développement où ils utilisent davantage d'énergie, de métaux et de matières premières. De même, la hausse du niveau de vie contribuera à accroître la demande d'importations alimentaires, en particulier en raison du passage à une alimentation à plus forte teneur en protéines et de l'augmentation rapide de la consommation d'articles qui ont été traditionnellement considérés comme des produits de luxe, tels que le café et le cacao. Même si les pays développés représentent encore au moins 60 % des importations mondiales de produits de base, dans tous les grands groupes de produits, les pays en développement qui s'industrialisent devraient, selon les prévisions, continuer de croître à un rythme plus rapide que les pays développés et donc d'alimenter la hausse de la demande sur les marchés de matières premières.

Tableau 6. Parts dans les importations mondiales, 1995-1997 et 2003-2005

(Pourcentage des importations mondiales de chaque catégorie; moyennes annuelles)

Régions	Tous produits confondus		Combustibles		Minerais et métaux		Matières premières agricoles		Produits forestiers		Toutes denrées alimentaires		Poisson	
	1995-1997	2003-2005	1995-1997	2003-2005	1995-1997	2003-2005	1995-1997	2003-2005	1995-1997	2003-2005	1995-1997	2003-2005	1995-1997	2003-2005
Pays développés	69	67	68	67	69	60	68	62	77	70	70	69	84	80
Pays en développement dont:	28	30	28	30	28	37	31	36	22	29	27	29	15	18
Asie dont:	20	23	21	24	24	32	24	29	17	25	17	17	12	14
Chine	2	6	2	4	3	13	5	13	2	12	2	3	1	3
Inde	1	2	2	3	1	2	1	2	1	2	0	1	0	0
Pays en transition pour mémoire:	4	3	4	3	2	3	1	2	1	1	4	4	1	2
Importations mondiales (milliards de dollars)	1 236	2 189	437	1 087	182	302	141	160	168	78	476	639	53	71

Source: Calculs de la CNUCED effectués d'après les données de la base COMTRADE.

23. Étant donné que la croissance de la demande est concentrée essentiellement sur les combustibles, les métaux et les matières premières agricoles, les pays en développement exportateurs de ces produits devraient profiter d'une forte demande et de prix mondiaux relativement élevés. Les pays en développement exportateurs devraient aussi tirer parti du fait que la part des échanges de produits de base entre pays en développement s'accroît (voir le tableau 7).

Tableau 7. Échanges de produits de base, y compris les combustibles, entre pays en développement, par région

(Moyennes pour 1995-1997 et 2003-2005)

Région	Exportations à destination des pays en développement (% des exportations totales de produits de base)		Importations en provenance de pays en développement (% des importations totales de produits de base)	
	1995-1997	2003-2005	1995-1997	2003-2005
Afrique	23	30	41	56
Amérique	31	33	51	53
Asie	37	48	59	64
Tous pays en développement confondus	33	41	56	61

Source: Calculs de la CNUCED effectués d'après les données de la base COMTRADE.

24. Si les échanges croissants de produits de base entre pays en développement ne devraient pas suffire à inverser de manière permanente la baisse à long terme des prix réels de ces produits, une hausse soutenue de la demande dans ces pays devrait continuer de permettre aux pays en développement d'augmenter leurs exportations dans ce secteur et notamment de conserver la valeur ajoutée dans les nouvelles chaînes d'approvisionnement mises en place directement par les producteurs à destination des nouveaux marchés de consommation d'Asie. Ainsi, à moyen terme et à long terme, les pays en développement à faible revenu et tributaires de produits de base pourront peut-être tirer suffisamment de gains du commerce de ces produits pour favoriser une croissance soutenue de leur économie, s'accompagnant d'une hausse du revenu par habitant et d'une réduction de la pauvreté.

IV. NOUVELLES PROBLÉMATIQUES DE LA POLITIQUE DES PRODUITS DE BASE

25. En dépit de perspectives favorables, un certain nombre de nouvelles conditions détermineront dans quelle mesure une plus forte demande et des prix plus élevés pour les produits de base se traduiront par une croissance et un développement durables et une réduction de la pauvreté.

A. Répartition de la rente provenant des industries extractives

26. La part de la rente provenant des activités d'exportation dans les secteurs des industries extractives, du pétrole et du gaz qui revient au gouvernement est une source potentiellement importante de revenus pour le financement du développement. Les recettes publiques correspondent à des transferts des sociétés d'État exportatrices ou à une part des recettes d'exportation sous la forme de redevances et d'impôts sur le revenu payé par les exploitants privés. Une gestion judicieuse de la rente procurée par les industries extractives est particulièrement importante, car cette rente provient de l'exploitation de ressources non renouvelables, qui un jour seront épuisées.

27. On peut déterminer quelques tendances générales et ordres de grandeur sur la base d'estimations brutes de la répartition de la rente dans les secteurs du pétrole et des industries extractives. Dans quelques grands pays exportateurs de pétrole où la plupart des recettes publiques proviennent directement d'entreprises exportatrices d'État ou de coentreprises, les transferts au budget public dépassent 60 % des recettes totales d'exportation de combustibles¹. En revanche, dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, ces transferts représentent une part beaucoup plus faible des recettes d'exportation de pétrole. La contrepartie d'une part relativement faible du secteur public dans les recettes totales d'exportation de pétrole en Afrique subsaharienne est une part plus élevée pour les investisseurs étrangers. Les plus faibles recettes budgétaires dans ces pays s'expliquent en partie par le niveau élevé des coûts de démarrage et des provisions initiales pour amortissement, qui réduisent le revenu imposable, mais aussi par des incitations fiscales accordées aux entreprises étrangères.

28. La hausse des prix du pétrole, des minéraux et des métaux ces dernières années a relancé le débat sur la répartition et l'utilisation des rentes exceptionnelles provenant des industries extractives. Les incitations budgétaires accordées aux investisseurs étrangers ont suscité de nombreuses critiques, en particulier dans un certain nombre de pays latino-américains. Principalement mises en place à une période où les prix des minéraux étaient constamment orientés à la baisse, ces incitations sont aujourd'hui considérées par beaucoup comme inutilement généreuses. Cela a conduit quelques pays à récemment réviser leur réglementation en matière d'incitations budgétaires et de propriété du capital dans les secteurs du pétrole et des industries extractives².

B. Concurrence au sein des chaînes d'approvisionnement/de valeur des produits de base

29. Le nombre et la valeur commerciale des fusions-acquisitions dans de nombreuses branches d'activité dans le monde, en particulier dans les industries de produits de base tels que le pétrole et le gaz, les denrées alimentaires et les boissons, et les métaux et les minéraux, ont très fortement augmenté ces dernières années. Par exemple, dans le secteur des industries extractives, le nombre et la valeur des fusions-acquisitions se sont considérablement accrus en 2005 et 2006

¹ Voir CNUCED (2005), *Rapport sur le commerce et le développement, 2005*, chap. 3.

² Voir CNUCED (2007), *World Investment Report 2007*, chap. 6.

– par rapport aux niveaux enregistrés au cours de la dernière décennie – pour représenter une valeur transactionnelle d'environ 60 milliards de dollars à la fin du troisième trimestre de 2006³.

30. Les sociétés de négoce, les transformateurs et les distributeurs de produits de base – par exemple, les grands réseaux de supermarchés – sur les principaux marchés consommateurs contrôlent les chaînes d'approvisionnement en produits de base, situation qui est renforcée par la concentration en cours des acheteurs de produits de base et le morcellement concomitant de l'offre⁴. Cela fait de la plupart des producteurs dans les pays en développement tributaires des produits de base des «preneurs de prix». L'accroissement de la concentration sur les marchés de produits de base est l'une des principales raisons de l'écart grandissant que l'on observe entre ce que paient les consommateurs et ce que reçoivent les producteurs⁵.

31. Pour faire face à la situation créée par les mégafusions dans les secteurs de produits de base et par les problèmes de concurrence dans les chaînes mondiales d'approvisionnement/de valeur, il faut d'urgence renforcer la politique de concurrence dans les industries de produits de base, où les principaux acteurs sont de plus en plus souvent un petit nombre de grandes entreprises qui dominent les activités de négoce et de transformation à une échelle planétaire.

C. Produits de base, viabilité environnementale et changements climatiques

32. Les interactions qui apparaissent aujourd'hui entre les produits de base, la durabilité ou viabilité environnementale et les changements climatiques comportent deux aspects fondamentaux. Le premier est que la demande mondiale croissante d'énergie, de matières premières industrielles et de denrées alimentaires liée à l'accroissement de la population mondiale, de l'industrialisation et de l'urbanisation risque de peser lourd sur l'environnement en termes de ressources et de pollution. L'autre aspect concerne les incidences de la production et de l'utilisation des produits de base sur les changements climatiques.

33. Les changements climatiques sont liés aux produits de base et au développement de deux façons: d'un côté, par les incidences des changements climatiques sur les producteurs, en particulier les producteurs pauvres en ressources et vulnérables, en raison, par exemple, de l'instabilité des conditions climatiques – davantage de tempêtes et d'inondations ici, aridité croissante ailleurs – ou d'une moindre résilience des écosystèmes côtiers; de l'autre, par les conséquences pour ces producteurs des mesures d'atténuation des effets des changements climatiques. Il existe un consensus croissant pour considérer que les émissions de gaz à effet de serre tels que le dioxyde de carbone et le méthane – émissions dont la plupart sont liées à l'utilisation de combustibles fossiles – sont l'un des principaux facteurs des changements climatiques. Cette problématique englobe l'importance qu'il y a à préserver les forêts tropicales.

³ CNUCED, Cross-border Mergers and Acquisitions Database, www.unctad.org/fdistatistics.

⁴ Dans le cadre des programmes d'ajustement structurel, les offices de commercialisation ont été démantelés dans un grand nombre de pays en développement dépendant des produits de base.

⁵ L'accroissement des profits des entreprises de négoce et de transformation au cours de la période où les prix de produits tropicaux tels que le café et le cacao étaient au plus bas montre que la concentration du marché a été profitable à ces entreprises.

34. Les questions concernant les changements climatiques font l'objet de diverses politiques de réduction des émissions de carbone telles que mesures réglementaires (par exemple, normes de rendement énergétique ou règlements et normes sur les énergies renouvelables), mesures budgétaires (par exemple, taxes sur le carbone ou subventions pour une amélioration des rendements énergétiques et l'utilisation d'autres combustibles), et mesures d'incitation et mesures fondées sur le marché (par exemple, mécanisme de flexibilité du Protocole de Kyoto et marchés publics). Il faudrait tenir compte des incidences probables de l'ensemble de ces mesures sur les pays en développement et prévoir des activités de renforcement des capacités, ainsi que faciliter le transfert de technologie et l'adoption de nouvelles technologies énergétiques, y compris la production de biocombustibles⁶.

D. La sécurité énergétique et l'envolée des prix du pétrole en perspective

35. L'accès à une énergie d'un coût abordable est indispensable à la croissance économique et à l'amélioration de la qualité de la vie. Si l'impact des hausses actuelles des prix du pétrole sur les pays importateurs nets de pétrole a généralement été plus faible qu'au cours des deux précédents chocs pétroliers (1973-1974 et 1979-1983), il a été plus fort pour les pays en développement. La raison en est en partie une notable diminution de la dépendance à l'égard du pétrole dans les pays développés au cours des trente dernières années, tenant à une diminution de la part du pétrole dans la consommation totale d'énergie et à une moindre dépendance à l'égard de la production industrielle par rapport aux services. En revanche, la dépendance à l'égard des importations de pétrole a augmenté dans les pays en développement, en grande partie du fait de l'industrialisation et de l'urbanisation. Alors qu'en 1972, la facture d'importation de pétrole dans les pays en développement (à l'exclusion des pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole) représentait 0,8 % de leur produit intérieur brut, elle était supérieure à 3,5 % en 2004-2005, soit à peu près le double du ratio observé dans les principaux pays de l'OCDE. En Asie, le ratio importations de pétrole/produit intérieur brut reste le plus élevé, suivi par celui des pays d'Afrique subsaharienne – non compris le Nigéria et l'Afrique du Sud – malgré un niveau d'industrialisation beaucoup plus faible. Comme indiqué dans la deuxième partie, quelques pays en développement à faible revenu importateurs de pétrole ont été très durement touchés (voir le tableau 3).

36. En résumé, les prix du pétrole ont et continueront d'avoir un impact sur les dépenses d'importation d'un nombre important de pays en développement. Toutefois, dans de nombreux cas, l'impact négatif sur la balance commerciale a été en partie ou totalement compensé soit par une hausse parallèle des prix d'autres produits primaires exportés, soit par un accroissement du volume des exportations d'articles manufacturés. La dépendance à l'égard du pétrole reste néanmoins forte dans de nombreux pays en développement, où 1,6 milliard d'individus n'ont toujours pas accès à l'électricité. Le maintien de cours élevés du pétrole pèsera sur la croissance économique et la lutte contre la pauvreté dans les pays ne bénéficiant pas d'une hausse des prix de leurs exportations.

⁶ Pour une analyse plus poussée, voir CNUCED (2007), *The interface between trade and climate change policies and the role of UNCTAD* (TD(XII)/BP/2).

E. Biocombustibles et sécurité alimentaire

37. L'accroissement de la demande de biocombustibles a été une réaction non seulement à la hausse des prix du pétrole brut, mais aussi aux inquiétudes croissantes suscitées par les changements climatiques. Les produits qui ont été le plus concernés par cet accroissement de la demande ont été le sucre et le maïs, utilisés pour la production d'éthanol, et les huiles végétales, utilisées pour la production de biogazole. Outre qu'elle a un impact favorable sur l'environnement en termes d'émissions de carbone, la production de biocombustibles peut être économiquement profitable pour les pays en développement, en les aidant à réduire leur facture pétrolière, en améliorant leur sécurité énergétique grâce à la diversification des sources d'énergie et en leur offrant la possibilité de diversifier leur production agricole.

38. En général, les pays en développement possèdent un avantage comparatif pour la production de biocombustibles. Par exemple, produire de l'éthanol à partir de la canne à sucre au Brésil est économiquement et écologiquement plus efficace que produire de l'éthanol à partir de maïs aux États-Unis⁷. Toutefois, les pays développés encouragent leur production locale et limitent l'accès à leurs marchés au moyen de politiques de soutien sous la forme de subventions accordées à leurs producteurs et d'une forte protection tarifaire contre les importations.

39. Les utilisations concurrentes des terres pour la production de denrées alimentaires, d'aliments pour le bétail et de biocombustibles suscitent des inquiétudes quant à la sécurité alimentaire. Par exemple, l'augmentation des superficies consacrées à la production de maïs aux États-Unis pour la production d'éthanol s'est faite au détriment de la production de soja, dont les prix ont fortement augmenté depuis le milieu de l'année 2006. Cela s'est traduit par une hausse des prix de l'alimentation pour le bétail et de la viande. La hausse des prix alimentaires peut avoir des conséquences dramatiques pour les pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires (voir le tableau 4 plus haut). On peut également craindre que les incidences sur la déforestation, la diminution des ressources en eau et la biodiversité du fait d'un accroissement des surfaces cultivées n'annulent les avantages environnementaux de la production de biocombustibles. Une solution pourrait être de produire des biocombustibles à partir de plantes tropicales, telles que le jatropha, qui peut pousser sur des terres pauvres et qui n'entrerait donc pas en concurrence avec d'autres utilisations tout en ayant un impact environnemental positif, ou encore d'utiliser des technologies améliorées.

V. AGIR

40. L'action internationale concernant les produits de base doit porter sur deux ensembles de mesures: d'une part, les mesures à prendre pour apporter une solution aux problèmes séculaires des marchés et du commerce des produits de base au niveau international et leurs incidences sur les efforts déployés par les pays en développement tributaires de ces produits pour se développer et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, s'agissant en particulier de la réduction de la pauvreté; et, d'autre part, les mesures à prendre pour que l'actuel renouveau des produits de base soit profitable au développement.

⁷ Pour une analyse plus approfondie, voir CNUCED (2007), *Biofuel production technologies: status, prospects and implications for trade and development* (UNCTAD/DITC/TED/2007/10).

A. Politique des produits de base: une perspective historique

41. Les problèmes séculaires liés au commerce et au développement des produits de base découlent des alternances d'expansion et de récession que connaissent les marchés de ces produits, en particulier les produits agricoles. La nécessité de stabiliser les prix des produits de base et d'assurer des revenus suffisants aux producteurs vaut pour les pays développés comme pour les pays en développement. Historiquement, deux tendances distinctes se sont dégagées, l'une concernant les producteurs dans les pays développés, l'autre les producteurs dans les pays du Sud.

42. Les pays de l'OCDE ont pris des mesures de stabilisation des revenus et de préservation des moyens de subsistance de leur population agricole – qui représente en moyenne 3 à 4 % de leur main-d'œuvre – dont le coût se chiffre à environ un milliard de dollars par jour⁸. En raison de contraintes budgétaires, les pays en développement n'ont pas été en mesure de faire de même et se sont donc tournés vers la communauté internationale pour que des solutions soient trouvées à leur dépendance à l'égard des produits de base et aux problèmes qui en découlent. C'est notamment le cas de l'Afrique où l'agriculture emploie quelque 70 % de la main-d'œuvre, dont la grande majorité vit avec moins d'un dollar par jour⁹.

1. Efforts internationaux de stabilisation

43. La recherche au niveau international de solutions aux divers problèmes liés aux produits de base a commencé dès l'après-Seconde Guerre mondiale, avec les négociations ayant abouti à l'accord de 1948 relatif à la Charte de La Havane, qui n'a pas été ratifiée par les États membres. La tendance continue à la baisse des termes de l'échange des pays exportateurs des produits de base, combinée à l'instabilité des prix et des revenus dans ce secteur, a conduit à faire de la question des produits de base un point essentiel de l'ordre du jour de la première session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en 1964. Par la suite, c'est à la CNUCED que l'on s'est efforcé d'élaborer une politique internationale viable relative aux produits de base, ce qui a conduit à l'adoption du Programme intégré pour les produits de base à la quatrième session de la Conférence, à Nairobi, en 1976¹⁰. L'idée était de négocier des accords de produit qui, au moyen de leurs propres ressources et de ressources provenant d'un mécanisme commun de financement devant être créé à cette fin, pourraient financer des stocks régulateurs permettant de réduire les fluctuations de prix et de stabiliser les prix à des niveaux rémunérateurs

⁸ Par exemple, voir OCDE (2007), *Agricultural policies in OECD countries: monitoring and evaluation 2007*, tableau 2.1.

⁹ Voir Banque mondiale (2007), *Rapport sur le développement dans le monde 2008: agriculture et développement*.

¹⁰ Le Programme couvrait cinq grands domaines: stabilisation des prix des produits de base (s'agissant plus particulièrement de 10 produits essentiels: cacao, café, cuivre, coton, jute, caoutchouc, sisal, sucre, thé et étain); accès aux marchés (approvisionnement pour les pays importateurs, marchés pour les pays exportateurs); transformation dans les pays en développement; systèmes de commercialisation et de distribution; et amélioration de la compétitivité des produits naturels par rapport aux produits synthétiques.

pour les producteurs. Toutefois, en dépit d'intenses négociations pendant plusieurs années, le seul nouvel accord de produit qui a été négocié dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base à la CNUCED a été l'Accord international sur le caoutchouc naturel. L'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base, adopté en 1981, n'est entré en vigueur qu'en 1989, et sans que soit rendu opérationnel son premier guichet destiné à financer les stocks régulateurs.

44. Avec la récession mondiale des années 80, certains accords de produit, tels que l'accord sur le sucre, ont été abandonnés en raison du marasme des prix, tandis que les clauses économiques figurant dans des accords tels que les accords sur le café et le cacao étaient éliminées. La montée en puissance de stratégies axées sur le marché dans les années 80 a fait que les interventions sur les marchés n'étaient plus considérées comme acceptables. Le libre jeu des forces du marché à travers la libéralisation des prix et la déréglementation a été jugé le moyen le plus efficace d'affecter les ressources et de procurer des gains socioéconomiques aux pays en développement en proie à des difficultés de balance des paiements et au surendettement dans les années 80.

2. Mécanismes de financement compensatoire

45. Des mécanismes de financement compensatoire, initialement mis en œuvre par le Fonds monétaire international, ont également été utilisés pour protéger, aux niveaux macroéconomique et microéconomique, les pays en développement exportateurs de produits de base et les producteurs contre les pires effets de l'instabilité des prix des produits de base et des revenus correspondants. Les mécanismes les plus connus sont la Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus du Fonds monétaire international (1988), qui faisait suite à la Facilité de financements compensatoires créée en 1963, et les divers arrangements conclus entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique en vertu des différentes Conventions de Lomé et de l'Accord de Cotonou – stabilisation des recettes d'exportation, système pour les produits minéraux et instruments pour le financement des fluctuations à court terme des recettes d'exportation. Bien que dotés de ressources appréciables, tous ces mécanismes ont souffert de problèmes liés à leur conception et à leur fonctionnement, concernant notamment le nombre de pays pouvant y avoir accès, la proportion des déficits de recettes d'exportation indemnisés et les délais de versement, tous facteurs qui en ont limité les effets anticycliques escomptés.

3. Mécanismes intérieurs de stabilisation

46. De nombreux pays en développement ont également essayé d'appliquer des mesures intérieures de stabilisation des prix. Des offices de commercialisation et des caisses de stabilisation, qui souvent existaient depuis la période coloniale, faisaient le lien entre les marchés mondiaux et les producteurs dans de nombreux pays exportateurs de produits de base. Ils proposaient des prix de soutien (prix administrés) et fournissaient également divers services tels que services de vulgarisation et construction d'infrastructures rurales comprenant, dans certains cas, services de santé et d'éducation, fourniture d'intrants, distribution des produits et crédit.

47. Le succès de ces mécanismes a été mitigé, et fin des années 70, début des années 80, certains connaissaient de nombreux problèmes, dont des problèmes de corruption. Les offices de commercialisation ont néanmoins joué un rôle fondamental dans le développement du secteur des exportations agricoles dans plusieurs pays, mais ces institutions ont été démantelées dans de nombreux pays dans le cadre des programmes d'ajustement structurel, ce qui a aussitôt exposé les producteurs aux aléas des marchés mondiaux. Les années suivantes se sont également soldées par des résultats mitigés mais, dans l'ensemble, les prix réels à la production ont suivi la tendance à la baisse des prix des marchés mondiaux de produits. Les agriculteurs ont également souffert de la hausse des coûts de production et de commercialisation, des prix des engrais et des coûts de transport, d'où une baisse de leurs revenus nets. Il en a résulté que les petits producteurs pouvaient de moins en moins se protéger de la baisse tendancielle des prix des produits de base.

4. Gestion du risque de prix dans le secteur des produits de base

48. Compte tenu des progrès limités obtenus avec les mécanismes, aussi bien nationaux qu'internationaux, de stabilisation des prix pour remédier aux problèmes des pays en développement dans le secteur des produits de base, l'attention s'est portée dans les années 90 sur des mécanismes de marché pour la gestion des risques de prix. Les contrats de produits dérivés correspondants sont généralement négociés sur les bourses internationales de produits de grands centres financiers, par exemple Londres ou New York. Techniquement, ils permettent aux producteurs, ou aux gouvernements des pays producteurs, de limiter les risques découlant de mouvements non anticipés des prix en transférant ces risques à des investisseurs (spéculateurs) sur ces bourses.

49. Toutefois, l'utilisation de ces instruments de marché n'est guère répandue dans les pays en développement en raison d'un manque de compétences ainsi que des contraintes de volume et de coût correspondant à cette utilisation. C'est pourquoi on s'intéresse désormais à la création, dans les pays en développement eux-mêmes, de bourses de produits pouvant offrir des possibilités de couverture adaptée aux besoins des producteurs et des négociants nationaux. Toutefois, les pays en développement, en particulier les pays à faible revenu dépendant des produits de base, ne possèdent pas tous la masse critique de négociants ou d'exportateurs professionnels et de grands producteurs nécessaire pour faire fonctionner une bourse offrant de réelles possibilités de couverture. En tout état de cause, si les marchés à terme peuvent aider à surmonter les problèmes liés à la variabilité des prix, ils sont inopérants pour ce qui est de la baisse tendancielle des prix des produits de base ainsi que des termes de l'échange des pays tributaires de ces produits.

B. L'action à engager

50. Les mesures nécessaires consistent à tirer profit pour le développement des gains procurés par l'actuelle envolée des prix des produits de base et à s'attaquer aux problèmes séculaires de commerce et de développement dans ce secteur; elles concernent la gouvernance mondiale, la cohérence et la solidarité¹¹.

¹¹ Voir aussi les conclusions de la réunion préalable à la douzième session de la Conférence consacrée aux produits de base, rapport sur la Conférence intitulé *Initiative globale sur les produits de base*, Brasilia, 7-11 mai 2007.

1. Mesures concernant les problèmes séculaires de commerce et de développement dans le secteur des produits de base

51. Des mesures stratégiques sont nécessaires pour: éliminer les facteurs contribuant aux dysfonctionnements du marché et faciliter ainsi les ajustements; atténuer les effets de la forte instabilité et de la baisse tendancielle des revenus, en particulier dans le cas des denrées agricoles, pour les pays en développement à faible revenu tributaires des produits de base et les agriculteurs pauvres; faciliter la création de valeur ajoutée et une plus grande participation des pays producteurs aux chaînes de valeur dans le secteur des produits de base; et faciliter l'accès aux ressources pour le financement de la valorisation des produits de base.

a) *Faciliter l'ajustement aux marchés*

52. On trouvera ci-après quelques mesures qui pourraient être prises pour remédier aux causes des longues périodes de déséquilibre des marchés de produits et de forte instabilité des prix:

a) Réduction ou élimination des facteurs qui provoquent les déséquilibres structurels des marchés et empêchent l'ajustement de l'offre à la demande – tels que le soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges et les subventions à l'exportation;

b) Appui aux efforts consentis par les pays pour investir dans un accroissement de leur production en fonction de la situation du marché ou ajuster l'offre aux conditions du marché international;

c) Appui à un meilleur fonctionnement des marchés aux niveaux national et régional, y compris le renforcement des marchés, des systèmes de commercialisation et des services.

b) *S'attaquer aux incidences sur les revenus de l'instabilité des prix des produits de base et de la détérioration des termes de l'échange*

53. On trouvera ci-après quelques mesures qui pourraient être prises pour atténuer l'impact sur les producteurs ou les consommateurs, en particulier dans les pays les moins avancés, de la hausse, de la baisse ou de l'instabilité des prix des produits de base et de la détérioration des termes de l'échange:

a) Renforcement des mécanismes de financement compensatoire – par exemple en améliorant les critères de qualification, en élargissant la couverture à des importations essentielles telles que combustibles et denrées alimentaires, et en prévoyant un versement plus rapide des fonds;

b) Mise en place de filets de protection viables au niveau national à l'intention des petits producteurs.

c) *Accroître la contribution du commerce des produits de base au développement des pays en développement*

54. Les mesures qui pourraient être prises au niveau international à cet égard sont de deux ordres: mesures stratégiques ou normatives et mesures financières (voir d) ci-après):

- a) Améliorer l'accès aux marchés des produits provenant des produits de base:
 - i) Réduction ou élimination des droits de douane et de la progressivité des droits appliqués à ces produits;
 - ii) Réduction ou élimination des obstacles non tarifaires, y compris le protectionnisme réglementaire et l'application par le secteur privé d'obstacles à l'entrée;
- b) Encourager la création de valeur ajoutée et une plus grande participation aux chaînes d'approvisionnement/de valeur, par exemple:
 - i) En prévoyant des flexibilités en vertu des règles du commerce international pour les pays à faible revenu dépendant des produits de base afin d'encourager, y compris par des mesures de soutien interne, une exonération temporaire de réductions tarifaires et d'aides à l'exportation, les investissements dans le contexte de programmes nationaux de diversification de la production de produits de base et de création de valeur ajoutée par la transformation de produits pour l'exportation;
 - ii) En s'attaquant aux pratiques anticoncurrentielles au sein des chaînes d'approvisionnement/de valeur dans le secteur des produits de base, en particulier en apportant un appui:
 - a) Aux codes de conduite volontaires des entreprises;
 - b) Aux mécanismes nationaux et régionaux de lutte contre les pratiques anticoncurrentielles;
 - c) À la formation d'associations nationales de producteurs;
 - d) Au renforcement des règles internationales en matière de pratiques commerciales restrictives;
 - c) Élimination des obstacles infrastructurels et des obstacles tarifaires et non tarifaires au développement de nouvelles chaînes de valeur/d'approvisionnement de marchés dynamiques du Sud et au sein des régions en développement.

d) Ressources pour le financement de la valorisation des produits de base

55. Les pays en développement à faible revenu dépendant des produits de base doivent bénéficier d'un soutien et d'investissements accrus pour renforcer la compétitivité de leurs secteurs productifs, comme suit:

- a) Modernisation des secteurs traditionnels de produits de base

(En accroissant leur compétitivité et leur productivité – par une diminution des coûts de production et de transaction, une amélioration de la qualité et le respect des normes – les

producteurs pourraient supporter des prix plus faibles, ou obtenir des prix plus élevés pour des produits de meilleure qualité ou des produits écoulés sur des marchés spécialisés.)

b) Diversification des produits de base traditionnels

(Une diversification verticale permettrait aux pays producteurs de créer davantage de valeur avant l'exportation et de conserver ainsi une plus grande part du revenu dans l'économie locale.)

c) Diversification vers des produits de base non traditionnels

(Une diversification horizontale vers des produits de base non traditionnels ou vers des activités sans rapport avec les produits de base et des cultures vivrières locales – en tant que filet de sécurité pour les petits producteurs et les producteurs dépendants d'une ou deux cultures – peut aider à réduire ou à éliminer la vulnérabilité économique due à la dépendance à l'égard d'un tout petit nombre de produits primaires exportés.)

56. Des mesures pourraient être adoptées, comme suit:

a) Accroissement de l'aide publique au développement et de l'aide au commerce, ciblées pour aider à faire face aux coûts d'ajustement des réformes commerciales et de l'érosion des préférences, renforcer les capacités productives dans les secteurs de produits et exploiter l'accroissement de la demande sur des marchés en développement dynamiques, contribuer à une plus grande participation aux chaînes internationales d'approvisionnement/de valeur et aux efforts de diversification grâce à une plus grande capacité de satisfaire aux normes et à d'autres conditions imposées par le marché telles que des systèmes de production et de transformation durables, et contribuer à la création d'infrastructures liées au commerce qui permettraient d'atténuer les contraintes pesant sur l'offre;

b) Un accès amélioré au financement des investissements pourrait comprendre des mécanismes par lesquels des institutions financières régionales et multilatérales, des fonds souverains et des institutions financières privées encourageraient les investissements dans les secteurs de produits de base destinés à l'exportation des pays en développement à faible revenu, s'agissant en particulier des secteurs où les perspectives de prix sont favorables.

2. Mesures pour mettre à profit pour le développement les gains procurés par l'actuelle envolée des prix des produits de base

57. Des mesures doivent être prises pour: aider les pays en développement tributaires des produits de base à tirer efficacement parti des perspectives offertes par la hausse des prix de ces produits pour engager un processus de croissance économique soutenue et de réduction de la pauvreté; et atténuer les incidences négatives de la hausse des prix énergétiques et alimentaires sur les perspectives de croissance et de développement des pays en développement importateurs nets d'énergie et de produits alimentaires.

3. Gérer la manne pétrolière

58. Dans une optique de développement, il s'agit pour les gouvernements de négocier des contrats plus avantageux et plus transparents avec les sociétés pétrolières, en veillant à éviter

l'évasion fiscale et à réduire la corruption, en gérant les enjeux macroéconomiques suscités par cette manne, en gérant de façon stratégique l'utilisation de ces revenus pétroliers exceptionnels afin de diversifier l'économie et d'assurer une croissance durable, et en atténuant les incidences négatives de la hausse des coûts de l'énergie sur les perspectives de développement des pays en développement importateurs de pétrole.

59. On trouvera ci-après quelques recommandations.

a) Au niveau national, compte tenu de l'épuisement à terme des réserves pétrolières, il conviendrait d'envisager une stratégie en trois volets pour une bonne gestion des revenus pétroliers:

- i) Un cadre macroéconomique visant à garantir des taux élevés d'épargne prudemment investie, par exemple dans un fonds pétrolier national, et une politique contracyclique efficace pour freiner l'appréciation du taux de change réel et isoler les dépenses publiques de l'instabilité cyclique des prix du pétrole;
- ii) Un plan stratégique d'investissement des revenus excédentaires pour accroître la productivité et la valeur ajoutée, renforcer les infrastructures économiques et sociales et les ressources humaines, et développer les secteurs productifs non pétroliers;
- iii) Un contrat politique et social pour la gestion des revenus pétroliers, fondé sur une participation démocratique et une gouvernance économique transparente, par exemple, en adhérant à l'Initiative de transparence des industries extractives. Les revenus pétroliers devraient être répartis équitablement entre les différentes régions d'un pays pour éviter d'exacerber d'éventuels troubles ou conflits civils;

b) Au niveaux international et régional, il conviendrait d'aider les pays en développement à accroître leur potentiel de production de biocarburants dans des conditions économiques pour les aider à réduire la facture pétrolière, à accroître les revenus ruraux et à diversifier la production agricole. Cela pourrait également améliorer la sécurité énergétique grâce à une diversification des sources d'énergie. On pourrait, à titre de mesure temporaire, faire bénéficier ces pays de mécanismes de financement compensatoire non générateur de dette.

4. Gérer le boom des minéraux

60. Dans une optique de développement, il s'agit de parvenir à une répartition plus équitable des revenus entre les investisseurs étrangers et les pays d'accueil, s'agissant plus particulièrement des revenus exceptionnels procurés par une période d'euphorie des prix; il s'agit aussi de renforcer les ressources humaines, par la formation par exemple, de soutenir la diversification économique dans les régions minières, de mettre en place des procédures et des institutions solides pour améliorer la gestion des ressources et d'intégrer dans l'économie formelle les exploitations artisanales et les petites exploitations.

61. On trouvera ci-après quelques recommandations:

- a) Au niveau national:
 - i) Prendre des mesures pour que les profits nationaux augmentent lorsque les prix augmentent (par exemple, au moyen d'une fiscalité progressive ou d'accords de partage de la production);
 - ii) Appuyer la mise en place de meilleures relations – en amont, en aval et dans les services annexes (par exemple marchés publics locaux) – entre le secteur des industries extractives et les autres secteurs de l'économie;
 - iii) Affecter expressément des ressources à la lutte contre la pauvreté (par exemple dans le cadre de programmes de santé et d'éducation, ou par la création de filets de protection sociale) et à la création d'emplois (par exemple, encouragement et promotion de l'entrepreneuriat, accès au crédit);
- b) Au niveau international:
 - i) Apporter un appui aux efforts de renforcement des capacités et de transparence réalisés par les pays producteurs pour la prévention des pratiques anticoncurrentielles;
 - ii) Envisager des mécanismes permettant de s'assurer que l'actuelle concentration des entreprises dans le secteur minier n'étouffe pas la concurrence dans ce secteur.

5. Gérer le boom des produits de base agricoles

62. Dans une optique de développement, il s'agit de veiller à ce que les producteurs obtiennent une rémunération optimale, d'utiliser l'investissement par les producteurs et les gouvernements des revenus exceptionnels pour accroître la productivité et la valeur ajoutée, outre la diversification du secteur agricole afin de réduire la vulnérabilité aux fluctuations de prix, de faire face aux menaces pour la sécurité alimentaire découlant à la fois de la hausse des prix des denrées alimentaires et de la concurrence – du point de vue des terres et autres facteurs de production – entre cultures vivrières et cultures d'exportation (y compris les biocarburants), et de renforcer les mécanismes nationaux (fonds de stabilisation, offices de produits, programmes de protection sociale) permettant de faire face à un éventuel retournement du cycle de prix.

63. On trouvera ci-après quelques recommandations:

- a) Au niveau national:
 - i) Passer des déclarations générales d'appui à l'agriculture à des stratégies, détaillées et dotées de budgets adéquats, spécifiques à des secteurs ou à des produits;
 - ii) Encourager les agriculteurs à adapter leur éventail de produits d'exportation pour tirer parti des produits dont les perspectives de prix apparaissent plus favorables;

- iii) Les gouvernements tirant de substantiels revenus des industries extractives devraient envisager de fournir un soutien compatible avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce au secteur agricole et aux producteurs de cultures marchandes, et notamment investir leurs revenus exceptionnels dans la création d'infrastructures et de services d'appui aux agriculteurs – routes, électricité, irrigation, vulgarisation, technologie et recherche;
 - iv) Promouvoir la diversification de l'économie nationale en investissant les revenus exceptionnels dans des activités agro-industrielles, en accroissant ainsi la valeur ajoutée et l'utilisation des produits dérivés;
 - v) Mettre en place des outils financiers adaptés aux besoins et aux capacités des petits exploitants, de façon qu'ils puissent mobiliser les capitaux nécessaires à l'amélioration de leur productivité;
 - vi) Envisager d'instituer des fonds de stabilisation en tant que filets de protection à l'intention des producteurs de produits de base;
 - vii) Renforcer les établissements de recherche agronomique pour faciliter l'adoption, l'adaptation et la création de technologies améliorées;
 - viii) Repenser et restructurer les offices de commercialisation de façon qu'ils puissent conserver un rôle réglementaire utile et apporter des services d'appui efficaces aux agriculteurs;
 - ix) Mettre en place des systèmes donnant aux agriculteurs un accès rapide à une information commerciale fiable et exacte;
- b) Aux niveaux international et régional, un appui devrait être fourni comme suit:
- i) Création de valeur ajoutée et plus grande participation aux chaînes d'approvisionnement/de valeur grâce à une amélioration de l'accès aux marchés et des conditions d'entrée, y compris une concurrence équitable au sein de ces chaînes;
 - ii) Renforcement des capacités pour le respect des normes commerciales;
 - iii) Renforcement des capacités pour tirer parti des débouchés offerts par les marchés dynamiques de pays en développement, y compris au niveau régional;
 - iv) Création de coentreprises entre pays pour des activités à valeur ajoutée, en particulier au sein de groupements régionaux;
 - v) Mesures visant à remédier aux incidences défavorables sur la sécurité alimentaire de la hausse des prix des denrées alimentaires;
 - vi) Instituts nationaux et régionaux de recherche agronomique pour l'adaptation et le développement de la technologie.

C. Contribution de la CNUCED à une relance des activités relatives aux produits de base

64. Relancer les activités relatives aux produits de base passe non seulement par l'adoption des mesures mentionnées plus haut, mais aussi par la définition d'un programme de travail permettant d'élargir et d'affiner les précédents engagements. La contribution de la CNUCED devrait s'appuyer sur les trois piliers de l'activité de l'organisation, à savoir recherche et analyse, dialogue et formation de consensus, et coopération technique.

65. Par exemple, les travaux de recherche et d'analyse directives sur une relance du programme de travail relatif aux produits de base pourraient englober les éléments suivants: études sur les moyens de faciliter les ajustements aux conditions des marchés de produits, en particulier pour les produits dont l'offre est souvent structurellement excédentaire ou déficitaire; définition des meilleures pratiques pour une plus grande participation aux chaînes de valeur de produits, y compris les moyens de surmonter les obstacles à un accroissement de la valeur ajoutée dans des secteurs spécifiques de produits; meilleures pratiques pour la production, la gestion et l'utilisation des revenus publics provenant des industries extractives; meilleures pratiques en matière de stratégies de diversification énergétique, y compris le dosage optimal de sources d'énergie (par exemple, géothermie, énergie solaire, biocombustibles); meilleures pratiques concernant le rôle des institutions gouvernementales et publiques dans la promotion du développement du secteur des produits de base, par exemple, l'amélioration des capacités productives, la commercialisation des exportations, la gestion des risques, l'accès au financement, la recherche-développement, et les services de vulgarisation; analyse de la flexibilité dont ont besoin les pays tributaires des produits de base dans le contexte des règles et disciplines de l'Organisation mondiale du commerce pour poursuivre activement des programmes de diversification; besoins en matière d'ajustement des pays en développement tributaires des produits de base découlant des processus de réforme de la politique commerciale, y compris les incidences de l'érosion des préférences et des pertes de recettes budgétaires; et obstacles non tarifaires, y compris les normes publiques et privées appliquées aux exportations de produits, bruts et transformés.

66. Le dialogue international et la formation de consensus nécessaires pour faire face aux problèmes concernant les produits de base pourraient être axés sur les moyens d'intégrer les politiques relatives à ces produits dans les stratégies nationales, régionales et internationales de développement et de réduction de la pauvreté, sur les politiques et les processus liés au commerce pouvant contribuer à la solution de ces problèmes, et sur les politiques d'investissement et les politiques financières concernant l'aide publique au développement, l'aide au commerce, les mécanismes de financement compensatoire et autres moyens de dégager des ressources financières pour un développement fondé sur les produits de base.

67. Les priorités en matière de coopération technique pourraient être d'aider les pays en développement tributaires des produits de base à: intégrer les politiques relatives à ces produits dans leurs stratégies nationales et régionales de développement; mettre en œuvre des réformes; progresser dans les chaînes de valeur; diversifier leurs secteurs de produits de base; appliquer les normes publiques et privées du commerce international; tirer parti des débouchés à l'exportation découlant des nouvelles structures de la demande mondiale de produits de base; mettre en place des institutions et des procédures pour garantir la transparence, la bonne gouvernance, des contrats équitables et une fiscalité juste dans les industries extractives,

ainsi qu'une saine gestion des revenus provenant de ressources naturelles épuisables, y compris investir dans les infrastructures et la mise en valeur des ressources humaines; faire des choix de stratégies de diversification énergétique économiquement et écologiquement valables, y compris l'utilisation des biocombustibles, tout en tenant compte des besoins intérieurs en denrées alimentaires; renforcer les capacités locales pour la gestion, le commerce et le financement de projets dans les industries extractives; et concevoir et appliquer différents mécanismes de commercialisation et systèmes d'appui possibles en faveur des petits producteurs, y compris des programmes de protection sociale économiquement viables.
